Mandat de domiciliation SEPA

VILLE DE LUXEMBOURG

Référence du mandat : C | | | | | | | | R | E | F | C | B | | | / | | | | | | | | | 0 | 1 | | | |

(à remplir par la Recette communale)

En signant ce formulaire, vous autorisez la Ville de Luxembourg à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Ville de Luxembourg. Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte.

Identification du créancier

Identifiant unique du créancier :	LU55 ZZZ 0000 0000 0939 9002 036
Nom du créancier :	Recette communale de la Ville de Luxembourg
Adresse du créancier :	3, rue du Laboratoire L – 1911 Luxembourg

Identification du débiteur

Numéro client : C | | | | | | | |

Nom et Prénom / Raison sociale :

Adresse postale :

Identification du mandat

redevances de scellement des sols relative à la propriété sise :

Numéro objet : B | | | / | | | | | | | | |

Identification du titulaire du compte

Nom du tiers débiteur(*) :

Adresse postale du tiers débiteur(*):

Signature du tiers débiteur(*):

(*)uniquement si le titulaire du compte est différent du débiteur

Nom de la banque :

Code BIC de la banque :

Numéro de compte à débiter sous format IBAN :

Type de paiement : Récurrent

Date : **Lieu :** **Signature :**

Le présent formulaire doit être retourné ensemble avec un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) par la voie postale à :

Recette communale de la Ville de Luxembourg
3, rue du Laboratoire
L – 1911 Luxembourg

Un formulaire identique est utilisé pour modifier un mandat de domiciliation existant et peut être téléchargé directement via https://www.vdl.lu/fr/vivre/demarches-administratives/payer-ses-factures-et-impots.
Un mandat peut être refusé si le titulaire du compte indiqué ne correspond pas au propriétaire de l'immeuble/terrain ou à la personne ayant signé le contrat. Le mandat est refusé en cas d'absence d'une signature originale ou d'une copie de signature.
La Recette communale n'est pas obligée de vous informer d'un éventuel refus de paiement de la part de votre banque. Les raisons exactes d'un tel refus sont à demander auprès de la banque. Les montants non encaissés doivent être réglés par virement bancaire dans les meilleurs délais.
Un mandat de domiciliation non utilisé pendant une période de 36 mois (3 ans) devient caduc et ne peut plus donner lieu à un prélèvement automatique sans la signature d'un nouveau mandat.
La Recette communale se réserve le droit de révoquer le prélèvement automatique à tout moment.

Recette communale
3, rue du Laboratoire
L-1911 Luxembourg

Téléphone : 4796-2919
Fax : 4796-7616
E-Mail : recette-dom@vdl.lu

Heures d'ouverture de la caisse :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45